



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Arras, 19 OCT. 2026

Service de l'environnement
Affaire suivie par : Delphine Chevalier
ddtm-sde-secheresse@pas-de-calais.gouv.fr

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires

OBJET : dérogation à l'arrêté préfectoral du 14 août 2026 - usage de l'eau dans les cimetières

La situation hydraulique de notre territoire reste aujourd'hui préoccupante. Elle ne s'est pas améliorée avec les rares pluies de septembre (déficit de 92 %) et de début octobre (déficit de 40 %). Les milieux superficiels ne sont que très peu alimentés par les pluies et les températures supérieures à 12 degrés permettent aux végétaux de croître en absorbant l'essentiel des pluies reçues.

Aussi, la baisse des nappes se poursuit ; la recharge n'étant possible que lorsque le sol est saturé en eau et que les végétaux n'en consomment plus, habituellement de mi-novembre à fin mars. Les seuils de sécheresse sont par conséquent maintenus.

Selon les bassins versants du département, vos territoires restent placés en vigilance sécheresse, vigilance renforcée, alerte ou alerte renforcée (cf. carte en annexe de ce courrier). Les mesures de limitation des usages de l'eau par niveau de gravité sécheresse sont repris dans l'arrêté préfectoral du 14 août 2026 et resteront en vigueur jusqu'à l'amélioration de la situation hydrologique sur vos territoires.

À l'approche de la Toussaint et des commémorations du 11 novembre 1918, des demandes ont été formulées pour prendre soin des sépultures des défunts. L'usage raisonné de l'eau dans les cimetières ne remettra pas en cause l'alimentation en eau potable de la population.

Aussi, j'ai décidé de déroger à l'arrêté du 14 août 2026 pour permettre la réouverture des points d'eau dans vos cimetières entre le 20 octobre 2026 et le 12 novembre 2026.

Dans le cadre du changement climatique qui ne manquera pas de s'amplifier dans les années à l'avenir, je vous invite à mener une réflexion pour mettre en place tout système de récupération d'eau de pluie destiné à l'arrosage de vos cimetières pendant ces périodes charnières.

Le préfet

François-Xavier LAUCH

Copie aux sous-préfectures

100, avenue Winston Churchill
CS 10007 - 62022 ARRAS Cedex
Tél : 03 21 22 99 99



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62

J'ai bien vu la situation sur le terrain
de ces sites qui m'ont
un grand intérêt et
des travaux d'urgence
plus-annuels.